

ASSEMBLEE PLENIERE DES 2 et 3 FEVRIER 2017

Amendement déposé par le groupe FN RBM et présenté par France JAMET

Rapport N°2017/AP-FEVR/01 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017, FIXATION DES TARIFS DE LA FISCALITÉ INDIRECTE ET DÉCISIONS D'EXONÉRATION, AFFECTATIONS DE CREDITS

AMENDEMENT

L'annexe 1 (Rapport de présentation du BP 2017) - Partie IV - Tableaux détaillés du Budget Primitif 2017 - Commissions sectorielles - Programmes budgétaires – Commission 8 est ainsi modifiée :

- Retirer la totalité de la somme consacrée au programme budgétaire « Pôle emploi Plan 500 000 » :

Programme budgétaire	BP 2017 présenté		Proposition FN RBM	
	AE	CP	AE	CP
Pôle Emploi Plan 500 000	7 850 000	54 718 000	0	0

- Affecter les sommes de 7 850 000 € en AE et de 24 000 000 € en CP au programme budgétaire « Embauche Apprentis, aides aux entreprises » :

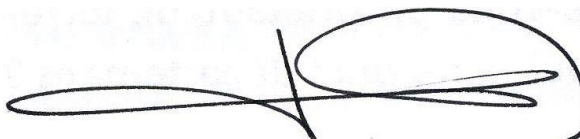
Programme budgétaire	BP 2017 présenté		Proposition FN RBM	
	AE	CP	AE	CP
Embauche Apprentis, aides aux entreprises	24 000 000	24 000 000	31 850 000	48 000 000

- Affecter la somme de 30 718 000 € aux recettes de la Région pour financer la baisse de la taxe sur les cartes grises.

Exposé des motifs :

C'est au gouvernement de financer son plan de communication intitulé « Pôle Emploi Plan 500 000 » destiné à masquer les chiffres désastreux du chômage.

L'argent ainsi économisé est ventilé **en faveur du pouvoir d'achat des ménages** par une baisse de la carte grise et **en faveur de l'emploi** par le doublement de l'aide à l'embauche des apprentis.



France JAMET